

	Entreprises						Emplois					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entreprises créées «ex nihilo»	825	827	852	889	894	873	1 023	1 094	1 031	1 075	1 046	1 066
Nombre de fermetures d'entreprises	708	747	760	817	n.d.	n.d.	922	1 000	974	1 029	n.d.	n.d.

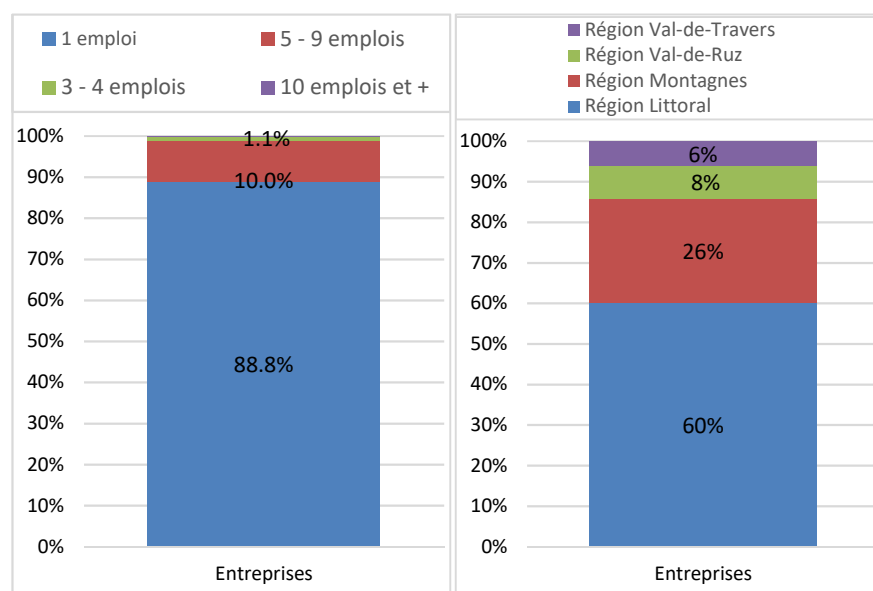
nd. non disponible*

Créations d'entreprises et d'emplois par branche économique, en 2018	Entreprises		Emplois		Taille moyenne des nouvelles entreprises
	Nouvelles entreprises	Variation annuelle, en %	Emplois créés	Variation annuelle, en %	
Total	873	-2.3%	1 066	1.9%	1.2
Secteur secondaire	140	2.9%	184	10.8%	1.3
Industrie et énergies	61	1.7%	83	27.7%	1.4
Construction	79	3.9%	101	0.0%	1.3
Secteur tertiaire	733	-3.3%	882	0.2%	1.2
Commerce et réparations	99	-12.4%	125	-11.3%	1.3
Transports et entreposage	13	116.7%	16	166.7%	1.2
Hébergement et restauration	30	36.4%	42	31.3%	1.4
Information et communication	41	36.7%	56	69.7%	1.4
Activités financières et assurances	18	12.5%	35	75.0%	1.9
Activités immobilières et de services	56	-8.2%	62	-28.7%	1.1
Activités spécialisées et scientifiques	157	2.6%	177	-2.7%	1.1
Enseignement	60	33.3%	68	51.1%	1.1
Santé et action sociale	111	-21.8%	119	-21.2%	1.1
Arts et activités récréatives	50	-19.4%	80	14.3%	1.6
Autres activités de services	98	-9.3%	102	-9.7%	1.0

Taux de survie des nouvelles entreprises	2013	2014	2015	2016	2017
Après 1 an, en %	76.4	74.4	76.9	78.6	77.3
Après 2 ans, en %	61.2	59.1	62.7	64.7	n.d.
Après 3 ans, en %	51.8	49.9	52.8	n.d.	n.d.
Après 4 ans, en %	44.8	44.6	n.d.	n.d.	n.d.
Après 4 ans, en %	40.2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

- Sur les 894 d'entreprises créées en 2017, 691 étaient toujours présentes en 2018. Cela représente un taux de survie à un an de 77.3 %.

Créations d'entreprises par classe de taille et par région, en 2018



- Les nouvelles entreprises correspondent aux entreprises véritablement nouvelles - créées «ex nihilo» - et exerçant une activité économique. Une création d'entreprise consiste dans la création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans cet événement. Les nouvelles entreprises doivent avoir commencé dans l'année considérée une activité marchande, qu'elles soient ou non inscrites au Registre du commerce, et verser des salaires supérieurs au seuil de revenu soumis à l'AVS de 2300 francs par an.

- *En vertu de la règle des deux ans pour les réactivations, les données sur les fermetures d'entreprises sont mises à disposition avec un décalage temporel. Au terme des deux ans, elles peuvent être considérées comme des fermetures définitives pour la statistique.

- Source: OFS - Statistique de la démographie des entreprises (UDEMO).